



Une mort annoncée ?



Un à un, les Services Régionaux d'Enquête (SRE) adressent au directeur général des motions concernant leurs effectifs, leur capacité à exercer leurs missions, et leur devenir à terme.

SOLIDAIRES Douanes partage toutes les préoccupations exprimées, elles s'inscrivent dans la multitude des combats et plus largement dans les enjeux de l'avenir de la DGDDI.



Chroniques d'un échec

Un retour sur la réforme LCF de 2005 nous montre l'échec cuisant de cette dernière. Soulignons ici une grosse hypocrisie (une de plus) : une bonne partie de cette réforme avait été dictée par le fait de ménager la susceptibilité de l'échelon hiérarchique « DR ». La Dg avait peur de « piquer » trop de choses aux directeurs régionaux d'un coup, ce qui allait nuire au moral de ces derniers.

Malheureusement, comme d'habitude les derniers mots/maux sont revenus à la « haute » administration, déconnectée de la réalité terrain. En effet que s'est-il passé ensuite ? Les SRE ont tout bonnement été pris dans le maelstrom qui a frappé la Douane et tout spécifiquement la branche AG-CO jusqu'au virage de la fin 2017 (projet de loi de finances 2018).

Ces services sont devenus une simple variable d'ajustement du personnel.

Ainsi à la DI de Lyon, l'effectif du SRE est venu abonder celui de la TICFE. La DI gérant dans l'urgence (comme à son habitude?) la répartition de la pénurie due aux différentes coupes claires amorcées depuis une dizaine d'années. Au final, les effectifs des SRE ont diminué drastiquement laissant une réalité de coquille vide, ou du moins ressentie comme telle.



Tout... et surtout son contraire ?

Le credo de la « haute » administration décrétait le contrôle immédiat comme frein au libre-échange et vantait le mérite du contrôle ex-post (« *le contrôle immédiat est has been. Vive l'a posteriori et la notion de vérification !* »). Nous ne nous priverons pas ici de rappeler que jeter aux oubliettes le contrôle réel et l'appréhension des flux est sans doute la plus grande idiotie douanière de tous les temps passés, présents et à venir. Cependant, si on revient sur cette idée funeste, dans cette logique, pourquoi laisser s'effondrer les services les plus concernés, SRE en tête ?!!!?

En fait, la Douane a plusieurs cordes à son arc. Le contrôle douanier s'articule sur le contrôle immédiat (ex-ante) et son pendant en entreprise différé (ex-post). Les deux ne peuvent être dissociés pour appréhender la globalité des contrôles.

Cette mise en coupe réglée et d'autres évolutions qui se dessinent, est-ce la réduction à la portion congrue voire la fin à terme de l'enquête administrative qui pourrait se profiler ? La « haute » administration ne fera pas l'économie d'un effort de transparence et d'honnêteté vis-à-vis des agents. Elle doit assumer ses choix de disparition pure et simple des SRE. Au-delà de la Douane, ce thème important nous conduit à la réflexion suivante : veut-on construire un système où l'on se prive des moyens d'investigation administrative et laisser apparaître à la fin un État de « passe-droit » ?

Pour conclure...

Après des années de baisse des effectifs, même si ce n'est peut-être qu'une trêve dans le temps long, la « haute » administration doit saisir l'occasion d'abonder la partie opérations commerciales. Afin d'envoyer un vrai signal au malaise visible dans les services et notamment les SRE. Nous considérons ce dossier comme un véritable test pour la « haute » administration et exigeons des réponses concrètes de sa part.

Paris, le 24 janvier 2018